

VILLE DE CHATEAUBRIANT

D É C I S I O N

Le Maire de CHÂTEAUBRIANT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de l'éducation et notamment l'article L.212-15,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat à l'effet de prendre toutes décisions dans la totalité des compétences énumérées aux articles indiqués ci-dessus,

VU la demande de local faite par la Communauté de communes de Châteaubriant-Derval afin que le Conservatoire puisse disposer de la salle d'art visuel de l'école élémentaire Claude Monet pour ses activités,

D É C I D E

Article 1er - La Ville de CHÂTEAUBRIANT met à disposition de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, représentée par Mme Catherine CIRON, Vice-présidente, la salle d'art visuel de l'école élémentaire Claude Monet, située 9 rue Galilée – 44110 CHATEAUBRIANT, pour les activités du Conservatoire.

Article 2 – Une convention d'utilisation des locaux scolaires sera signée avec la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval et le Chef d'établissement.

Article 3 - Ces locaux sont mis à disposition de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval tous les mardis de la période scolaire, à compter du jour de la signature de la convention d'utilisation des locaux scolaires et jusqu'au 4 juillet 2023, de 16h30 à 17h15.

Article 4 – Ces locaux sont mis gracieusement à disposition.

Article 5 - Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Châteaubriant est chargée de veiller à l'exécution de la présente décision qui sera soumise aux règles de publicité, de contrôle et d'approbation prévues aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20221025-1-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 25-10-2022

Publication le : 25-10-2022

Le Maire,
Alain HUNAUULT



Fait et affiché à Châteaubriant
En l'Hôtel de Ville, le 20 octobre 2022

Le Maire,
Alain HUNAUULT